

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Grève des magistrats : le Synamag opte pour la poursuite du mouvement

RIEN n'y a fait. Malgré les avancées notables maintes fois relevées lors des rencontres avec la tutelle, l'assemblée générale du Syndicat national des magistrats tenue hier s'est soldée par la reconduction de la grève observée par les hommes en noir depuis décembre 2022.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Le Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) était réuni hier en assemblée générale pour le rapport des points sur lesquels sa grève avait été déclenchée.

Bien que des avancées significatives aient été enregistrées dans leurs revendications, les hommes de droit ont décidé de poursuivre leur mouvement de grève générale illimitée, déclenché 19 décembre 2022, jusqu'à l'adoption, insistent-ils, par les deux chambres du Parlement et la promulgation du statut des magistrats par le président de la République. L'assemblée générale était très attendue d'autant plus qu'il s'agissait pour le bureau directeur du Synamag de faire le point de cette grève et des avancées dans les négociations sans relâche avec la tutelle. Des négociations en plusieurs étapes ayant connu des réponses significatives pour certaines. Notamment, sur la revalorisation



Le bureau du Synamag dirigeant l'assemblée générale d'hier.

salariale, le changement de statut et la dotation en véhicules de fonction.

Germain Nguema Ella, le président du Synamag, a laissé entendre que toutes ces revendications visent, entre autres, à un meilleur fonctionnement de la justice, à la promotion des valeurs éthiques et déontologiques et à l'amélioration des conditions

de vie et de travail des magistrats. Ainsi dans le cadre du dialogue social, la ministre de la Justice, garde des Sceaux, Erlyne Antone-Ndembet-Damas a, à plusieurs reprises, reçu les responsables du bureau du Synamag. Et les réunions ont consisté en la mise au point sur les différentes avancées des revendications à l'origine de la grève.

Au sujet des véhicules de fonction, c'est un point qui est désormais considéré comme satisfait. La ministre de la Justice, après la remise du premier lot de véhicules, a fait un pas de plus vers le respect des engagements pris par le gouvernement. Et en mettant à la disposition de l'ensemble des Cours d'appel un 2^e lot de 18 véhicules de luxe, de marque

Rexton 4x4. Une dotation qui a d'ailleurs été réceptionnée le 15 mars dernier par le président du Synamag, Germain Nguema Ella. En dotation de véhicules, l'État en a donc payé cash 109 auprès de trois concessionnaires connus en attendant leur livraison. Selon leur disponibilité sur le territoire national. 12 véhicules seront livrés au mois d'avril, alors que 43 autres sont prévus pour le mois de mai 2023. "Conformément aux engagements pris par les concessionnaires", a rassuré le secrétaire général du ministère, François Mangari.

En ce qui concerne le texte sur la carrière des magistrats qui est le point du maintien de la grève, celui-ci a déjà été adopté en Conseil des ministres, avait assuré la Chancellerie. Il a été adopté conformément au projet de statut du magistrat conçu au niveau de la commission paritaire que préside M. Mangari. Il sera accompagné d'un document portant simulation sur l'incidence financière que devrait engendrer son adoption au Parlement. Avant qu'il ne soit promulgué par le président de la République. Une procédure qui, du reste, concerne avant tout les députés et les sénateurs qui, malgré leur agenda assez chargé, ne manqueront de plancher sérieusement sur ce texte tant souhaité par la famille judiciaire. Par ailleurs, pour ce qui est de l'achat de 367 costumes d'audience réclamés, la commande a été faite. Il ne reste plus qu'à attendre leur livraison prochaine. Tout comme la régularisation des situations administratives en bonne voie, suit son cours. Autant d'éléments qui, avant le conclave d'hier, semblaient pouvoir déboucher sur une reprise des prétoires par les magistrats. Mais lesquels ont opté pour la poursuite de leur mouvement au sein des Cours et tribunaux avec les conséquences qu'elle engendre pour les justiciables.

Contrepoint

Plusieurs avancées mais la priorité reste ailleurs

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/Gabon

Si pour les magistrats, la priorité pour suspendre le mouvement de grève qu'ils ont d'ailleurs décidé de poursuivre hier à l'issue de leur assemblée générale, reste l'entrée en vigueur du texte de loi sur le statut particulier dudit corps de métier, il n'en demeure pas moins que le dialogue permanent initié par la ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargée des Droits de l'Homme, Erlyne An-

tonela Ndembet-Damas avec les partenaires sociaux a permis de trouver des solutions à plusieurs autres revendications. Et non des moindres.

Jugez-en : la mise à disposition de 109 véhicules de service payés par l'État auprès de trois concessionnaires connus - revendication pas si simple d'autant qu'il a fallu faire acheminer ces véhicules de l'extérieur -, les costumes d'audience commandés au nombre de 367 auprès d'un couturier parisien et la régularisation en cours de plusieurs situations

administratives.

Ces avancées, bien qu'insuffisantes selon le Synamag pour que les hommes en toge reprennent le chemin du travail, démontrent tout de même les efforts consentis jusque-là par les plus hautes autorités. Lesquelles n'ont de cesse de tout mettre en œuvre pour parvenir à satisfaire les attentes des partenaires sociaux. C'est dans cet esprit que des garanties avaient été données aux grévistes quant à l'entrée en vigueur très prochaine du texte sur la carrière des magistrats, au

terme de l'adoption prochaine dudit texte par les deux chambres du Parlement. D'autant que les autorités restent conscientes que ce point était l'un des principaux de leurs revendications. Des garanties qui, contre toutes attentes, n'ont malheureusement pas convaincu les magistrats qui déterminés à mener bataille jusqu'à satisfaction totale de leurs revendications, bloquent davantage les situations de nombreux compatriotes en attente de jugement.